

Ecole Velo VTT



CODE DE BONNE CONDUITE ET REGLEMENT

Le VTT et le cyclotourisme sont, en particulier pour les enfants, un sport exigeant sur le plan physique et matériel. La section VTT cyclotourisme est bien une section sportive.

Pour que l'année se déroule au mieux, veuillez noter qu'une inscription entraîne une présence régulière. Cela permet de progresser au même rythme que le groupe. En cas d'absence exceptionnelle, il est impératif de prévenir l'encadrement (paj@ussacyclo.fr). Bien entendu les cas particuliers de type « garde alternée » ne nécessitent qu'une information préalable et unique en début de saison et à tout changement de rythme.

Ce sport se pratique en extérieur, par conséquent lorsque les conditions raisonnables ne sont pas réunies (froid intense, météo très défavorable, terrain par trop boueux ou glissant, etc), il est possible que l'encadrement soit contraint d'annuler une séance pour des raisons de sécurité; vous en serez prévenus dès que la décision sera prise. La pluie ou le froid ordinaires et de saison ne sont pas des motifs pour ne pas envoyer vos enfants pratiquer leur sport avec le groupe et le club, seules les conditions exceptionnelles le sont.

Attention à ne pas pratiquer d'autre activité sportive le même jour, le VTT engendre de grandes dépenses d'énergie. Une accumulation de fatigue n'est pas souhaitable, elle augmente très défavorablement les divers risques et au minimum pénalise le groupe entier.

La participation à une séance nécessite un casque homologué en bon état obligatoire, un sac à dos contenant une gourde d'eau de contenance raisonnable, un goûter énergisant, un petit imperméable par temps de pluie, si possible des gants, si possible des lunettes de protection, un vélo obligatoirement fonctionnel (pneus et freins en bon état de fonctionnement) et un kit de réparation (rustines/colle) ou une chambre à air de rechange et de bonne dimension. Il est important que l'enfant prépare son sac lui-même, mais il est important de vérifier l'équipement avant son départ. Nous nous réservons le droit de refuser la prise en charge pour tout équipement incomplet ou non conforme; en ce cas vous serez tenus de venir chercher votre enfant sans délai dès notre appel.

Le casque et les écouteurs audio sont proscrits en vélo.

Le VTT à Assistance Electrique n'est pas autorisé.

L'entretien du vélo est à la charge intégrale des parents et de l'enfant, les encadrants vous donneront éventuellement des conseils adéquats et vous signaleront les problèmes. Un jet d'eau pourra être mis à disposition après chaque séance et sur demande pour nettoyer « le plus gros ». Attention aux crevaisons lentes, il faut impérativement vérifier la pression des pneus les heures qui précèdent le départ.

Je reconnais avoir lu et compris ce règlement et code de bonne conduite, et m'engage à en respecter l'esprit.

Date et Signature(s) des parent(s) et enfant :